L'orage dévastateur de Paris

Six cadavres ont été retirés des décombres

Paris, 18 juin. — A l'heure actuelle, dix cadavres ont été retirés des excavations qui sont formées lundi soir à la suite des orages sur différents points du huitième arrondissement. On sait que six corps ont été retrouvés dans l'excavation de la place Saint Philippe du Roule ; deux avaient été retirés du gouffre de la place Saint-Augustin. Hier soir, ou plutot cette nuit, on en a dégagé deux autres des débris de pierres et de terre, dans la crevasse du boulevard Haussmann, à l'angle de la rue du Havre. Il convient, en outre, d'ajouter qu'un témoin a affirmé avoir vu, en ce même endroit, disparaître deux femmes. Et un teinturier de St-Germain-en-Laye, M. Rogier, vient de signaler la disparition d'un de ses employés, M. Charles Gauthier, âgé de 18 ans, qu'il avait chargé lundi dernier d'effectuer plusieurs courses dans le quartier de l'Opéra et de la gare Saint-Lazare. La liste des victimes ne serait donc pas encore close.

Nous avons annoncé que quatre chapeaux avaient été trouvés au cours des travaux de déblaiement effectués boulevard Haussmann l'avant-dernière nuit et dans la matinée d'hier. M. Ménard reconnu la coiffure de son beau-fils, le jeune Camille Vérin, ainsi que le lorgnon de la petite victime ; M. Froment-Meurice, conseiller municipal, celle de son ami M. de Mallmann, administrateur de la Banque Franco-américaine, place Vendôme, 22, membre de l'Union artistique et du Cercle militaire, beau-père de M. Alfred Seydoux et de M. Franis, ancien ministre plénipotentiaire ; un des chapeaux de feutre, présenté à la famille de M. John Lintley, fut également reconnu par elle.

UN DEGAGE DE NOUVEAUX CADAVRES

Pour retrouver les corps des disparus, les travaux furent activés. Dans l'après-midi, à cinq heures et demie, les terrassiers mirent jour un soulier d'homme : on s'aperçut qu'il chaussait encore un pied. Avec précaution on dégagea la jambe, puis l'autre jambe, le corps était renversé, la tête en bas, profondément encastré dans la terre et maintenu par des blocs de pierre qu'il fallut briser à coups de marteau. A sept heures quarante-cinq on sortait, le corps inutilé affreusement par les pierres énormes qui l'avaient écrasé ; on plaça le cadavre dans une benne que l'on recouvrit d'une bâche ; on le hissa sur la chaussée ; les personnes présentes se découvrirent et un piquet de gardes de Paris présenta les armes. Des papiers trouvés dans les vêtements du mort permirent au commissaire de police de procéder à l'identification : c'était M. Louis-Gustave Ribaud, agé de trente-sept ans, marié et père de famille, demeurant rue Céline, 5, à Sartrouville, employé dans une compagnie d'assurances de la place Vendôme.

Les travaux continuèrent ; à une heure et demie du matin, on dégageait les jambes d'un homme, entourées de molletières de cuir.

Une heure plus tard, le corps était toujours enfoui ; un coup de pioche permit de découvrir une poche de veston qui contenait un carnet et quelques journaux anciens. On put ainsi identifier le corps : c'était celui de M. John Lintley, demeurant à Colombes, employé comme coupeur chez un tailleur de la place de la Madeleine. A trois heures du matin seulement, le cadavre était retiré : la figure de la victime était méconnaissable. On plaça la dépouille mortelle dans un fourgon des pompes funèbres qui la transporta à la Morgue.

Au cours des travaux de déblaiement effectués ce matin au coin du boulevard Haussmann et de la rue du Havre, les terrassiers ont découvert un paquet de lettres portant l'en-tête d'un cinématographe de l'avenue de Suffren, ainsi que quelques prospectus du même établissement, puis une paire de sabots ; on a trouvé enfin une lettre portant le nom de M. Leroy, horloger, boulevard de la Madeleine ; cette lettre a été présentée à M. Leroy, qui a déclaré l'avoir perdue, en même temps que son chapeau, au moment où l'accident s'est produit.

NOUVEAUX AFFAISSEMENTS

Paris, 18 juin. — Ce matin, vers neuf heures, un affaissement de la chaussée s'est produit rue de Clichy, à la hauteur du numéro 8, sur la voie du tramway place de la Trinité-Enghien, et sur une surface de deux mètres sur un mètre. La circulation des tramways est interrompue ; les voitures et les autobus sont obligés d'emprunter les rues de la Trinité et Morlot.

DANS LE GOUFFRE DU BOULEVARD HAUSSMANN

Paris, 18 juin. — Dans l'excavation du boulevard Haussmann les ouvriers ont interrompu cet après-midi les opérations de déblaiement pour effectuer certains travaux de protection.

Vers onze heures et demie ce matin, au cours de recherches effectuées dans les galeries de la ligne du Métropolitain Opéra-Porte de St-Cloud, on avait trouvé des morceaux de la toiture du kiosque à journaux qui, avant l'accident, était placé à l'angle du boulevard Haussmann. On croit que les corps qui n'ont pas encore été découverts ont été entraînés dans une de ces galeries.

L'INTERPELLATION A LA CHAMBRE

Paris, 18 juin. — C'est vendredi 26 juin, que sera discutée l'interpellation des Députés de Paris sur la catastrophe du 8me arrondissement.

M. Denys Cochin a déposé une motion tendant à la nomination d'une commission de 22 membres chargée de faire une enquête parlementaire sur les directions données par l'administration à l'exécution des travaux de Paris.

M. Denys Cochin demandera le vote de cette motion comme sanction de l'interpellation.

Les Congrès de Douaniers

Le personnel des services actifs

Paris, 18 juin. — La séance du congrès de l'Union générale des Douaniers du service actif s'est tenue ce matin, salle Dudo, sous la présidence de M. Abbadis, de Paris, assisté de MM. Carboni, de Nice, secrétaire, et de M. Perrier, de Paris.

Le congrès examine l'action locale, menée par le groupe de Paris pour l'obtention d'une indemnité de cherté de vie. Après une discussion qui fait ressortir les inconvénients qu'il y aurait à ce que chaque groupe agisse en dehors de l'Union Générale, l'ordre du jour suivant est adopté :

« Le Congrès, considérant que le traitement des douaniers ne peut en aucun cas suffire avec les indemnités actuelles à leur assurer un salaire minimum indispensable, donne mandat au bureau d'entreprendre des démarches immédiates auprès du ministre des finances et de la commission du budget, afin de faire obtenir aux agents des brigades une indemnité de cherté de vie égale à celle qui vient d'être accordée aux militaires ; engage les groupes à appuyer par une action locale énergique l'intervention du bureau ».

Le rapport présenté par le bureau sur l'avancement de classes est ensuite discuté. De nombreux délégués signalent le mécontentement croissant des agents en raison du mauvais fonctionnement de l'avancement. L'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité :

« Le Congrès proteste énergiquement contre le système actuel d'avancement des classes, réclame énergiquement l'avancement triennal, émet le voeu que M. le ministre des finances veuille bien insister auprès de l'administration des douanes pour l'amener à compléter les derniers tableaux d'avancement publiés dans chaque direction par l'indication : 1. de l'ancienneté totale des services des agents ; 2. de l'ancienneté des agents de leur classe, afin de montrer, par les chiffres mêmes, l'impossibilité de conserver plus longtemps un tel mode d'avancement qui, par les injustices auxquelles il aboutit, constitue un véritable défi à l'adresse du personnel ».

On procède ensuite à la nomination d'une commission chargée d'élaborer le rapport sur la question des retraites.

Le personnel des services sédentaires

D'autre part, le Congrès de l'Union des sous-agents du service sédentaire des douanes s'est tenu ce matin au café du Globe, boulevard de Strasbourg, sous la présidence de M. Pujelay, assisté de MM. Capet et Vave.

Le congrès, après une longue discussion, sur les conclusions du rapport de M. Chantal sur la question du travail en dehors des heures légales, vote une motion demandant notamment l'application intégrale du projet de règlement du 16 juillet 1909, complété par les décisions administratives de mars 1914, dont la mise en vigueur a été récemment suspendue sur certains points; et que tous les agents du service sédentaire exécutant le travail en dehors des heures prévues par la loi aient droit à une rémunération.

Le Congrès adopte deux autres vœux, l'un de M. Chanlon, tendant à ce que la durée du travail pour les agents du service sédentaire n'excède pas sept heures sur 24, en toute saison ; l'autre, qui demande «que le repos du dimanche accordé aux fonctionnaires publics par la loi du 18 germinal an X (article 57) ne soit jamais confondu avec le repos compensateur des services extérieurs ».

L'affaire Colombini

L'INSTRUCTION VIENT DE FAIRE UN NOUVEAU PROGRES

On nous comunique la note suivante :

On se souvient que Victor Colombini avait été condamné, le 7 août 1912, par le Conseil de Guerre de Marseille, à dix ans de travaux forcés pour meutre. La Ligue des Droits de l'Homme est parvenue, par des enquêtes approfondies, à établir l'erreur dont ce malheureux a été victime.

Or, M. Bienvenu-Martin, ministre de la Justice, vient d'informer M. Ferdinand Buisson qu'il a déféré la demande la Ligue à la Commission de révision : on peut donc espérer que Colombini sera prochainement réhabilité.

Ajoutons que la Ligue des Droits de l'Homme vient de publier sur l'affaire Colombini une brochure de 64 pages, qui donne, avec le mémoire de Me Alcide Dumont, les pièces essentielles du procès. (La demander au siège de la Ligue, 1, rue Jacob : 0,25).

Les ingénieux fraudeurs d'huile

OU LA TAPISSIERE TRUQUEE

Paris, 18 juin. — Depuis quelque temps, l'administration de l'octroi de Paris faisait discrètement surveiller certains individus soupçonnés d'entrer en fraude dans Paris d'importantes quantités d'huile.

Ce matin, à la porte de Châtillon, les fraudeurs ont été pris. Ils avaient imaginé, pour introduire de l'huile en fraude, un procédé très ingénieux et qui avait de grandes chances d'échapper aux investigations forcément sommaires des employés de l'octroi. Pour cela, ils se servaient d'une tapissière dont le toit été très habilement aménagé en compartiements dans lesquels on logeait des bidons de forme plate, le tout intelligemment dissimulé. On estime à l'octroi à environ 75 kilos la quantité d'huile introduite en fraude à chaque voyage.

Les fraudeurs ont été immédiatement arrêtés. La tapissière, saisie, a été conduite à l'administration de l'octroi, avenue Victoria, 4. Le toit de la tapissière et les bidons seront déposés au musée où l'administration de l'octroi a réuni, pour l'éducation de ses agents, les divers ustensiles ayant servi à l'introduction frauduleuse des denrées soumises aux droits. Quant à la tapissière et au cheval, ils seront vendus au profit des domaines.

Une bombe sous un train EN RUSSIE

Il s'agirait d'un attentat manqué contre le Tzar

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — Une locomotive et plusieurs wagons ont été renversés hier par une explosion, près de la station de Tchoudnof-Volynsk, sur la ligne de Kichineff.

Il y a plusieurs blessés.

Les nouvelles parvenues à Berlin sur cet accident en modifient le caractère. Il s'agirait d'une tentative criminelle contre le train impérial qui ramenait le tsar et sa famille de Kichineff à Saint-Pétersbourg.

Il y aurait de nombreux blessés..

Berlin, 18 juin. — On télégraphie de Saint-Pétersbourg à la « Gazette Berlinoise de Midi » qu'une formidable explosion a fait sauter un train-poste qui suivait immédiatement le convoi impérial ramenant le tsar, sa famille et sa suite de Kichinaff à Saint-Pétersbourg. La locomotive et plusieurs wagons ont été renversés.

De nombreux voyageurs ont été grièvement blessés.

« L'enquête, dit la « Gazette Berlinoise de Midi », se poursuit dans le plus grand secret. Il n'y a cependant aucun doute qu'il s'agisse d'un attentat prémédité contre le convoi impérial et qui n'a manqué son effet que par un retard de l'explosion préparée ».

...Mais le Tzar et sa famille seraient saufs

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — D'après la « Gazette de Saint-Pétersbourg » une bombe a éclaté sous la locomotive du train-poste. Ce train avait été intercalé entre les trains spéciaux dans lesquels avaient pris place le tsar et la famille impériale.

L'empereur et l'impératrice sont sains et saufs.

UNE FETE MILITAIRE A LYON

Lyon, 18 juin. — Le 25e anniversaire de la fondation de l'école des services de santé militaire de Lyon a été fêté cet après-midi sous la présidence du médecin inspecteur Chavasse, délégué du ministre de la Guerre.

Toutes les notabilités du monde médical, scientifique et militaire assistaient à la cérémonie.

Dans la Région

L'Election Sénatoriale

DU 21 JUIN 1914

Manifeste de la Fédération du Nord du Parti Socialiste

AUX ELECTEURS SENATORIAUX

La « Fédération du Nord du Parti Socialiste » adresse aux électeurs sénatoriaux le manifeste suivant :

CITOYENS,

En présentant à vos suffrages la candidature du citoyen Gustave Delory, le Parti socialiste porte sur le terrain du suffrage restreint la lutte qu'il mène avec l'ardeur que vous savez contre toutes les forces de réaction bourgeoise, militariste et cléricale déchaînées à la fois.

La situation politique présente exige que les Partis parlent clairement et prennent nettement position sur les graves questions qui sont posées devant le Parlement et devant le pays.

Vous rendrez cette justice au Parti Socialiste qu'il indique d'une façon précise les moyens qui s'imposent, si l'on veut faire sortir la République de la voie conservatrice et réactionnaire dans laquelle elle est engagée.

Aussi bien que quiconque, si ce n'est mieux, nous savons que dans l'état actuel des nations, la France doit assurer efficacement sa protection et sa défense. Or, la loi sur le service militaire de trois ans, loin de fortifier la défense nationale, l'a, au contraire, compromise en désorganisant l'armée, et, ce qui est très grave, en démoralisant les soldats.

D'autre part, il va imposer aux contribuables des charges vraiment écrasantes, et il restreint la main-d'œuvre française si nécessaire à la production.

Si nous voulons donner au pays une grande force défensive, il faut revenir sans tarder, en faisant un meilleur emploi de nos soldats, au service militaire de deux ans, considéré comme une étape vers cette organisation démocratique que sera l'armement de tous les français valides. Ce jour-là, nous aurons une nation armée qui défiera toutes les attaques possibles, qui sera une garantie certaine pour la paix européenne et qui sera moins onéreuse.

Il est temps que notre vieux système d'impot soit remplacé par un impot général et progressif sur le revenu et sur le capital avec déclaration contrôlée qui repartira plus justement les charges en allégeant celles qui pèsent sur les petits contribuables, et en ajoutant à celles, légères, qui sont imposées aux riches contribuables.

Si nous voulons faire sortir les luttes électorales de l'ornière du scrutin d'arrondissement, si nous voulons élever le terrain sur lequel elles se livrent et en faire de véritables luttes d'idées, de programmes, de partis, il faut, et il est urgent, que la réforme électorale par le scrutin de liste avec représentation proportionnelle soit réalisée.

Dans une démocratie, c'est un véritable scandale de voir des centaines de millions même des milliards, jetés sans compter, dans le gouffre sans fond du militarisme, tandis que quelques sous sont donnés aux vieux travailleurs en guise d'assurance.

Pour protéger sérieusement les millions de salariés qui sont, qu'on ne l'oublie pas, les abeilles de la grande ruche sociale, il faut mettre debout une loi les assurant contre les risques qui les menacent : l'invalidité, la maladie, le chômage.

Mais nous savons que la meilleure volonté réformatrice d'une Chambre si avancée soit-elle, se heurtera au conservatisme du Sénat, tant que l'Assemblée, issue du suffrage restreint, aura le pouvoir de s'opposer aux volontés de la Chambre sortie du suffrage universel.

Serons-nous incapables d'imiter l'exemple de la royale Angleterre, en étant au moins au Sénat son droit de «veto» dont il abuse contre les réformes et en disant que le dernier mot doit appartenir aux représentants directs du peuple ?

Telles sont les réformes dont la nécessité se fait de plus en plus sentir, si nous voulons faire enfin de notre République une réalité qui facilitera à la grande classe des travailleurs des villes et des campagnes la lutte qu'elle mène contre la bourgeoisie et le capitalisme pour la conquête de son émancipation, pour la fondation de la République sociale !

Citoyens, c'est pour ce programme que nous vous invitons à voter, en donnant votre suffrage au citoyen DELORY.

La Fédération du Nord du Parti Socialiste.

REUNION DES DELEGUES SENATORIAUX DU PARTI

Les délégués sénatoriaux socialistes se réuniront immédiatement après le premier tour de scrutin, salle du Café « A la Petite Banque », rue de Béthune, à Lille, près de la Place de la République.

Dès neuf heures et demie, une permanence y sera établie.

Pour l'invalidation de M. Groussau

LA COMMISSION DE LA CHAMBRE ENTEND M. DUCARIN ET SEMBLE TRÈS IMPRESSIONNEE PAR SES DECLARATIONS.

M. GROUSSAU NE NIE PAS LES FAITS

On sait quel formidable dossier a été réuni pour l'invalidation de M. Groussau ; ce dossier contenant de multiples faits de fraudes et de corruption électorales a été transmis par M. Ducarin à la Chambre des députés.

Hier M. Ducarin a été convoqué par le 7e Bureau de la Chambre — le bureau des invalidations — pour être admis à développer l'objet de sa protestation si sérieusement appuyée par les faits bien établis du dossier.

M. Ducarin a pu énumérer en détail non seulement tous les faits déjà cités et qui constituent le « gros » de sa plainte mais encore des faits nouveaux et tout à fait intéressant comme le cas d'un électeur clérical inscrit à la fois à Halluin et à Lille et qui a voté des deux côtés.

Les membres du 7e Bureau de la Chambre se sont montrés très impressionnés par l'exposé de M. Ducarin et la majorité a paru incliner en faveur de la thèse de ce dernier.

Fait significatif : M. Groussau qui a été convoqué et prié de s'expliquer sur les graves accusations produites par M. Ducarin, n'a nullement nié les faits indiqués, se contentant de dire « que son adversaire en avait ait autant » !

Ces déclarations ont surpris de nombreux membres du Bureau qui s'attendaient à une défense plus énergique de la part de M. Groussau.

Le Bureau se réunira aujourd'hui vendredi, à 10 heures du matin, pour statuer sur l'élection.

C'est donc aujourd'hui que le bureau présentera ses conclusions pour ou contre l'invalidation.

Les fraudes de l'élection Grousseau

Dans la matinée de jeudi, M. le juge d'instruction Delaïé, continuant son enquête sur la plainte en corruption électorale, déposée par M. Ducarin, qui fut candidat aux élections législatives dans la neuvième circonscription de Lille, avait convoqué en son cabinet une douzaine de personnes impliquées dans cette plainte.

Celles-ci ont refusé de répondre aux questions que leur posait le magistrat ayant d'avoir fait choix d'un avocat.

Conformément à la loi, cette latitude leur a été accordée.

Pour constituer la Fédération des Fonctionnaires du Nord

UNE GRANDE REUNION AURA LIEU A LILLE LE 28 JUIN

On nous communique la note suivante :

Les Associations de Fonctionnaires du Nord, affiliés ou non à la Fédération Nationale des Associations Professionnelles des Employés de l'Etat, des Départements et des Communes, sont invités à envoyer des représentants à la réunion qui aura lieu à Lille, le dimanche 28 juin, à 10 heures du matin, Café Duval, rue de Paris, 147.

Ordre du jour. — Constitution de la Fédération des Fonctionnaires du Nord. Discussion des statuts départementaux ; Election du Bureau de la Fédération du Nord.

Pour la Commission des statuts et par ordre :

Jeanne DEGHILAGE.

Vice-présidente de la Fédération des Amicales d'Instituteurs et d'Institutrices de France et des Colonies.

A DOUAI

Congrès des Entrepreneurs

La Chambre syndicale des Entrepreneurs du Nord de la France qui compte 30 associations et groupe plus de 1.200 entrepreneurs du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, a tenu jeudi son congrès annuel à Douai, sous la présidence d'honneur de M. Villemin, de Paris, président de la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de France, et sous la présidence effective de M. Rouzé, de Lille, son président.

Les congressistes, au nombre de 160, ont visité dans la matinée les Ecoles d'apprentissage et l'Hôtel de Ville. Ils furent reçus à 11 heures par la Municipalité, dans la Salle Gothique, où l'on servit les vins d'honneur.

Le congrès purement professionnel eut lieu ensuite dans la salle basse de l'Hôtel de Ville. Un banquet, salle Saint-Jean, réunit ensuite les congressistes.

La journée se termina par une visite à l'aérodrome de la Brayelle où des aviateurs exécutèrent quelques beaux vols.

A DECHY

Eboulement à la fosse Dechy

DEUX OUVRIERS MINEURS SONT BLESSES

Un grave accident s'est produit mercredi à la fosse Dechy :

Au cours de leur travail, deux ouvriers mineurs, Isidore Bauduin et Amis Bou Djema, ont été surpris par un éboulement. Isidore Bauduin, pris sous une énorme pierre, eut une jambe cassée ; Bou Djema fut assez sérieusement contusionné sur tout le corps.

Les deux blessés après avoir reçu des soins du docteur Dupas, ont été conduits à l'Hôtel Dieu de Douai.

A TOURCOING

Le geste fou d'une amante jalouse

SE CROYANT SUR LE POINT D'ETRE DELAISSEE, ELLE FAIT FEU PAR QUATRE FOIS SUR SON AMI, QU'ELLE BLESSE D'UN PROJECTILE. — LA MEURTRIERE EST ARRETEE.

Retraité de la douane, père de trois enfants mariés, et veuf depuis trois mois, M. Joseph Boulanger, âgé de 54 ans, marchand ambulant, demeurant rue d'Armentières, 47, à Tourcoing, avait fait, ces temps derniers, connaissance d'une marchande foraine, Hermance Lecomte, 45 ans, originaire de Wasquehal et divorcée de M. Derycker, lequel travaille à Roubaix et y demeure, rue de Lille, 4.

De commerciales qu'elles furent au début, les relations entre les deux marchands devinrent on ne peut plus intimes, si bien qu'un beau jour, Hermance manifesta l'intention d'être hébergée par l'élu de son cœur.

Boulanger refusa catégoriquement de se mettre au régime de la vie commune, et, ayant très probablement l'intention de choisir une autre maîtresse, menaça de rompre définitivement, si Hermance Lecomte insistait. Très jalouse, cette dernière jura de se venger.

UNE PROMENADE QUI FINIT MAL

Jeudi matin, jour de marché, Boulanger se rendait place de la République, poussant une baladeuse, lorsqu'au coin de la rue de Dunkerque, il se heurta à Hermance qui l'attendait.

Les deux amants cheminrent de concert et tout le long de la route la femme insista pour que son amant accepta de la prendre avec lui dans sa chambre.

Rue des Anges, poussé à bout par sa maîtresse que tenaillait le démon de la jalousie, l'ancien gardien de la frontière se fâcha tout rouge et en termes très vifs manifesta une bonne et dernière fois son intention bien arrêtée de vivre seul et surtout loin de Lecomte Hermance.

Pour toute réponse, cette dernière tira un revolver du calibre de huit millimètres de la poche de son tablier et, par quatre fois, fit feu à bout portant sur son amant qui, atteint par un seul projectile dans le haut de la cuisse droite, se sauva au plus vite dans la direction du poste de police du 4me arrondissement.

ON ARRETE LA MEURTRIERE

Son coup fait, satisfaite d'elle-même, la coupable s'éloigna rapidement en sens inverse, menaçant de son arme les passants tentés de lui barrer la route.

A l'angle des rues des Anges et des Ursulines, se sentant serrée de près, la meurtrière entra dans l'estaminet des Arts où elle fut désarmée et arrêtée par deux courageux citoyens, MM. Hoppe Henri, forain, rue du Luxembourg, et Gustave Delanau, garçon de recettes de la Banque Suisse, demeurant rue de Mazamet, 5.

A ce moment, le revolver renfermait encore deux cartouches.

Pendant ce temps, M. Grossi, commissaire de police du 4me arrondissement, faisait conduire le blessé à l'hôpital, pour qu'il soit examiné par M. le docteur Julien, médecin légiste. Après l'extraction de la balle par le praticien, M. Boulanger manifesta l'intention de retourner chez lui, ce qu'il a fait sans l'aide de personne.

LA COUPABLE REGRETTE SON ACTE

Conduite par-devant M. Grossi, commissaire de police du 4me arrondissement, Hermance Lecomte déclara n'avoir jamais eu l'idée de tuer son amant qu'elle aime toujours.

Elle tira, dit-elle, le premier coup en l'air, et les trois autres dans la direction du sol, histoire de faire peur à Boulanger, et est désolée d'avoir atteint ce dernier.

Remise entre les mains de la gendarmerie, la coupable a été dirigée sur la maison d'arrêt de Lille, hier après-midi.

Connu de très peu de personnes, ce drame manqué n'a causé que peu d'émotion dans notre ville.

AU PARQUET

Vers quatre heures et demie, Hermance Lecomte arriva au Parquet de Lille en une automobile dont elle paya le chauffeur, en compagnie d'un sergent de ville.

M. le juge d'instruction Gobert, ayant été chargé de cette affaire, interrogea l'inculpée sommairement, puis signa ensuite son ordre d'écrou.

A SANGHEN

La mystérieuse affaire d'empoisonnemen

LA TARTE SUSPECTE CONTENAIT DE L'ARSENIC

Nous avons dit que M. Bonn, directeur du Laboratoire municipal de Lille, avait été chargé d'analyser les fragments de tarte empoisonnée, soigneusement recueillis par la Brigade mobile.

Nous ajoutions hier que M. Bonn, ayant terminé sa mission, avait, par l'intermédiaire de la Brigade mobile, fait parvenir son rapport au juge d'instruction.

M. Bonn a établi que la tarte en question contenait de l'arsenic à une dose telle que celle-ci eut pu tuer une quinzaine de personnes.

Il est à remarquer que le poison fut incorporé à la pâte pendant la fabrication et avant la cuisson. La tarte n'a donc pas été saupoudrée après coup, comme on l'avait tout d'abord supposé.

C'est là, on en conviendra, une découverte qui a son importance.

A Saint-Pol-sur-Ternoise

Un facteur tué par une auto

UNE FATALE COINCIDENCE

Jeudi, une automobile de la maison Cagé, d'Arras, se dirigeait vers Hesdin, lorsqu'entre Croix et Humières, l'automobiliste dut dépasser un chariot qui, allant dans le même sens, tenait régulièrement sa droite.

Après avoir dépassé ce véhicule, le chauffeur vit devant lui un cycliste qui, lui aussi, venait de dépasser le chariot et tenait sa gauche. L'automobiliste fit fonctionner plusieurs fois son appareil avertisseur mais le cycliste ne se dérangea pas.

Supposant qu'il allait continuer à rouler sur le côté gauche de la route, l'automobiliste donna un coup de volant pour prendre sa droite ; malheureusement, à ce moment, le cycliste obliqua, lui aussi, à droite.

Le chauffeur eut beau freiner, il ne put éviter de heurter violemment le cycliste qui fut renversé et tué sur le coup. C'est un nommé Léandre Royon, 39 ans, marié et père de deux enfants, facteur rural du bureau de Saint-Pol.

Après avoir serré ses freins, l'automobiliste donna un tel coup de volant puor éviter le facteur que les pneus éclatèrent et les roues droites sautèrent. L'auto, faisant panache, se renversa. Le véhicule fut sérieusement avarié, mais l'automobiliste ne fut pas blessé.

A ARQUES

Tentative criminelle d'un satyre

EN PLEIN JOUR, UN INDIVIDU TERRASSE UNE JEUNE FILLE ET TENTE DE L'ETRANGLER.

Une agression qui dénote chez son auteur une audace inouïe a été commise hier matin jeudi sur la digue du canal d'Arques à Saint-Omer.

Voici sur cette affaires les renseignements que nous avons pu recueillir.

Jeudi matin, vers huit heures et demie, la demoiselle Clotilde Decouvellaere, lingère, âgée de 17 ans, se rendait à Saint-Omer pour rapporter son ouvrage, lorsqu'arrivée au pont dit des « Quatre-Faces » elle fut rejointe par un individu qui se jeta sur elle et tenta de la renverser dans un fossé qui borde la route. Pour l'empêcher de crier, il essaya de l'étrangler. Aux cris poussés par la jeune fille, M. Leleu, garde de navigation, se porta immédiatement au secours de la jeune fille, mais l'individu qui était chaussé d'espadrilles se sauva par la rue des Marais, poursuivi par M. Leleu, mais il ne put être rattrapé.

La gendarmerie, prévenue immédiatement, se mit à la recherche de l'individu et le retrouva dans la rue de Flandre. Conduit à la caserne de gendarmerie et interrogé par M. le maréchal des logis Caron, il déclara se nommer Charles Dédin, journalier, 40 ans. Il paraît ne pas jouir de toutes ses facultés.

Dans l'après-midi d'hier, Dédin fut conduit au Parquet, où il a été écroué.

Cour d'Assisés du Pas-de-Calais

Audience du jeudi 18 juin

Le krack du Crédit Commercial de Saint-Pol

LE VERDICT

Après un énergique réquisitoire de M. Chartrou, procureur de la République, et les plaidoiries de Mes Benoit et Lefebvre du Prey, le jury se retire dans la salle de ses délibérations pour statuer sur les 87 questions qui lui sont posées : il en revient au bout de 1 heure 10, avec un verdict affirmatif avec circonstances atténuantes en faveur des deux accusés.

En conséquence, la Cour, après en avoir délibéré, condamne Henri Podevin à **six mois de prison et 25 francs d'amende** et Robert Wendling à **quinze mois de prison et 25 francs d'amende.**

L'audience est levée à 7 heures 1/2.

Dernière Heure

Chez les Mineurs de la Loire

LES CONDITIONS D'APPLICATION DE LA LOI DE 8 HEURES

Saint-Etienne, 18 juin. — Les délégués à la sécurité et les membres du conseil fédéral des mineurs ont eu ce soir une entrevue avec l'ingénieur en chef du corps des mines, à l'effet d'examiner les conditions d'application de la loi de 8 heures.

Ils ont insisté particulièrement sur la nécessité de l'incorporation dans la durée maxima de la journée de travail du temps consacré aux repas et sur la réduction du temps pris pour la descente et la remonte.

Les délégués ont protesté contre l'exclusion des spécialisés dans le bénéfice de la nouvelle loi. Enfin ils ont fait toutes réserves en ce qui concerne les projets de consigne qui seront soumis par les compagnies. Ces projets seront examinés par eux et, en temps utile, la corporation décidera à la majorité de la conduite à tenir.

Impressions Parlementaires

Un incident de séance. - Comment fut validé M. Seydoux. - La composition des groupes.

Paris, 18 juin. — Les trous de Paris ont causé aujourd'hui un trou dans la séance de la Chambre ; les éboulements des places de la capitale ont provoqué une catastrophe au Palais Bourbon ; M. Deschanel s'est couvert et a levé la séance.

Plusieurs orateurs venaient de parler sur le fond même de l'interpellation déposée sur les responsabilités encourues à propos des catastrophes des rues de Paris, dans ces conditions Lauche a cru pouvoir poser au ministre cette simple question : « Ferez-vous entrer des représentants du syndicat des terrassiers dans la commission d'enquête ? » M. Deschanel ayant déclaré le débat clos sans que le ministre des travaux publics ait répondu, les socialistes ont vivement protesté, tenant à connaître l'opinion de M. René Renoult.

— Vous voulez donc empêcher toute discussion ? s'écrie le président, et il brandit son chapeau pour effrayer les manifestants. Ce reluisant couvre-chef ne produit d'ailleurs pas plus d'effet sur les socialistes que n'en produisit la toque de Gassler sur les compatriotes de Guillaume Tell. Ce que voyant, M. Paul Deschanel se couvrit et, d'un geste large, ordonna l'évacuation de la salle.

Vingt minutes après, la séance était reprise sans incident nouveau.

On a successivement validé un certain nombre de députés.

⁂

L'élection de M. Seydoux a donné lieu à un vif débat.

Avec beaucoup de force M. Betoulle a dit que la loi sur le secret du vote avait été violée dans la commune du Cateau et que cette violation avait nécessairement vicié l'élection.

M. Léon Bérard a fait dévier le débat en se cantonnant dans une question de chiffres et en niant l'importance même du manque d'isoloir.

C'est en vain que Jaurès a précisé le débat. Quand un droit est si manifestement violé, on ne s'arrête pas à une question de proportion.

De vifs applaudissements soulignent cette phrase. Mais aucune demande de scrutin public n'ayant été déposée, c'est à mains levées que l'on a statué sur l'élection.

Seydoux avait battu le rappel de tous ses amis et beaucoup de membres de la gauche étaient absents. C'est dans ces conditions que M. Seydoux a été validé.

⁂

On a publié officiellement aujourd'hui la liste des groupes politiques. Nous avons déjà indiqué hier que les trois groupes de gauche comprenaient trois cents membres.

Les trois cents autres députés sont répartis entre neuf groupes, ce qui fait douze.

Onze députés, parmi lesquels MM. Briand, Guist'hau, Delaroche-eVrnet, de Monzie, n'ayant pas eu de choix suffisants entre les onze groupes officiels, sont restés les « Sauvages des Sauvages » et leur nom ne figure nulle part.

Signalons l'effroi que marquent certains élus de la droite ou des progressistes pour les groupes auxquels ils devraient politiquement être inscrits.

Les membres de la droite ne sont que 15 et ceux de l'Action libérale 23. Les progressistes restent seulement 36 Mais au groupe des « non inscrits » on trouve 39 députés qui appartiennent manifestement aux droites. Ils ne trompent personne, mais peut-être espèrent-ils se tromper eux-mêmes.

François LESCAZES.

La Catastrophe parisienne

LA COMMISSION D'ENQUETE COMPRENDRA DEUX DELEGUES OUVRIERS DE LA FEDERATION DU BATIMENT

Paris, 17 juin. — Le citoyen Lauche, député socialiste unifié de Paris a annoncé dans les couloirs que MM. Viviani et René Renoult lui ont fait savoir que la commission d'enquête administrative sur la catastrophe du 15 juin comprendra deux délégués ouvriers de la Fédération du bâtiment.

Le pseudo-attentat contre le Tzar

Il s'agit d'une explosion de chaudière de la locomotive

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — Hier 17, à 1 heure et demie de l'après-midi, à la verste 527 en partant de Kasatin, un déraillement s'est produit sur la voie gauche au passage d'un train.

La locomotive et trois wagons de marchandises ont été détruits. Un employé du train a été grièvement blessé. Le mécanicien et le chauffeur ont été atteints légèrement.

L'enquête à laquelle il a été procédé a établi que la voie était intacte et que cet accident était dû aux mauvais état de la locomotive. La version d'après laquelle il y a eu une tentative d'attentat est de pure invention. (Havas).

Démenti officiel

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — Le bruit d'un attentat contre le Tzar est officiellement démenti.

L'accident survenu au train-poste qui suivait le train impérial est dû à l'explosion de la chaudière de la locomotive.

Trois voitures ont été détruites et réduites en miettes, 3 employés ont été tués.